AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-11 RÉGISSANT LA CONSTRUCTION D'ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE, LA FERMETURE DES FOSSÉS ET LE DRAINAGE DES EAUX VERS LES FOSSÉS

Lors d'une séance tenue le 2 août 2021, le conseil a adopté le Règlement 2021-10 modifiant le règlement n° 2017-11 régissant la construction d'accès à la voie publique, la fermeture des fossés et le drainage des eaux vers les fossés

Toute personne peut consulter le règlement sur le site Internet du Canton de Hatley ou au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley ce 4 août 2021.

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale